



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 29 mars 2023

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE DE MOIRÉ

Suite aux démissions de 6 conseillers municipaux, le conseil municipal de Moiré (Rhône) a perdu plus du tiers de ses membres entre mars 2022 et mars 2023. Les électeurs de la commune de Moiré seront donc appelés aux urnes pour une élection municipale partielle complémentaire.

Le scrutin se déroulera en mairie le dimanche 14 mai 2023 de 8h00 à 18h00, et en cas de second tour, le dimanche 21 mai 2023.

Les déclarations de candidatures seront reçues à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône (165 rue de la sous-préfecture, 69400 Villefranche-sur-Saône) :

Pour le premier tour de scrutin :

- lundi 24 avril : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
- mardi 25 avril : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
- jeudi 27 avril : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Pour le second tour de scrutin éventuel :

- lundi 15 mai : 14h00-17h00
- mardi 16 mai : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Plus d'informations sur [ce lien](#)

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69